

Projet Educatif Local – programmation 2010

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 39*

LE 2 AVRIL DEUX MILLE DIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 mars 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine (à partir de la question n°6), M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LEVASSEUR Thierry, Mme FARGE Patricia, Mme ORTILLON Ghislaine (jusqu'à la question n°5), Mme OUVRY Annie.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian, Mme FARGE Patricia à M. LECANU Lucien, Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (jusqu'à la question n°5), Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

.../...

Mme Emmanuelle Caru-Charreton, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre du Projet Educatif Local (PEL), la Ville de Dieppe élabore un programme annuel d'activités en faveur des enfants et des jeunes.

Pour la mise en place de ces actions, la Ville bénéficie de subventions de l'Etat et de prestations de services de la Caisse d'Allocations Familiales de Dieppe. La présente programmation s'appuie sur les dispositifs Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), Contrat Educatif Local (CEL) et Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS).

Les propositions d'actions 2010 ont été examinées avec les rapports d'activités 2009. Au vu du bilan positif de l'ensemble des actions, malgré la baisse constante des recettes liées aux dispositifs depuis plusieurs années, le renouvellement des actions est proposé.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale soutient certaines actions mises en œuvre dans le cadre d'un PEL. Elle subventionne prioritairement les projets s'appuyant sur des accueils collectifs à forte dimension éducative, les lieux d'accueil, d'information et d'expression des jeunes, les chantiers d'insertion et les projets intergénérationnels.

Considérant l'avis formulé par la commission n°4 réunie le 23 mars 2010,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la programmation 2010 du PEL,
- d'attribuer les subventions figurant au tableau ci-joint (Fonction 255 Nature 6574 Service 3781),
- de déposer un dossier de subventions au titre du Contrat Educatif Local,
- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer les conventions à intervenir avec les services de l'Etat et à percevoir les subventions allouées à cet effet au budget de la Ville (Fonction 422 Nature 74718 Service 3781).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--